



MODALITES DE SELECTION DE LA FFTDA POUR LES JEUX OLYMPIQUES

Préambule

Dans le respect des « Grands principes de sélection » validés par le bureau exécutif (BE) du CNOSF du 12 Novembre 2018, ainsi que du système de qualification publié par la Fédération Internationale de Taekwondo le 15 Mai 2019, la Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées a validé le 15/06/2019 à l'unanimité des membres de son comité directeur, les « modalités de sélection » pour les Jeux Olympiques de TOKYO 2020.

La proposition de sélection sera validée par le Directeur Technique National (DTN). Elle sera présentée à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) pour avis.

Le Bureau Exécutif du CNOSF validera la sélection nominative. Par la suite, le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de TOKYO avant le 6 Juillet à minuit (heure locale).

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de compétition de la WT pour les Jeux et dans le respect de la Charte Olympique, peuvent prétendre à une sélection en Équipe de France Olympique.

Durant la période des Jeux Olympiques du 14 Juillet au 16 Aout 2020, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS.

Epreuves olympiques :

Épreuves masculines (4)	Épreuves féminines (4)
-58kg	-49kg
-68kg	-57kg
-80kg	-67kg
+80kg	+67kg

Quota « Athlètes » par CNO :

	Quota par CNO	Quota par épreuve
Hommes	4	1 athlète par épreuve
Femmes	4	1 athlète par épreuve
Total	8	

Contexte général :

- La qualification pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 est conditionnée par le biais du classement olympique de WT et de la Série des Champions Grand Chelem de WT.
- Ce système de ranking-list Olympique permet de qualifier au maximum huit sportifs par pays (quatre femmes et quatre hommes), c'est-à-dire un sportif par catégorie de poids Olympique ;
- Seront qualifiés les cinq premiers de la ranking-list de chaque catégorie de poids Olympique après la finale du grand prix de MOSCOU de décembre 2019. Ceux-ci obtiendront chacun une place au maximum non nominative pour leur Comité National Olympique ;
- En tout, huit athlètes (quatre femmes et quatre hommes) se qualifieront pour les Jeux Olympiques par le biais de la Série des Champions Grand Chelem de WT.
- Le meilleur athlète dans chaque catégorie de poids selon le classement des points de mérite après la Série des Champions Grand Chelem de WT de décembre 2019 obtiendra une place pour son Comité National Olympique.
- Le sportif sélectionné pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 ainsi que son remplaçant éventuel qui sera proposé par le Directeur Technique National, devront figurer dans les vingt premiers de la ranking-list entre décembre 2019 et juin 2020.
- La participation au Tournoi de Qualification Olympique (TQO) Européen est d'une part conditionnée par la sélection du Directeur Technique National après réunion d'un comité de sélection et d'autre part à l'obligation que la France n'ait pas déjà obtenu la qualification Olympique à travers la ranking list olympique dans au moins deux catégories hommes et deux catégories femmes. (Ex : Deux catégories féminines qualifiées par la ranking-list olympique = impossibilité pour les deux autres catégories de poids d'être retenues au TQO Européen. Une catégorie masculine qualifiée par la ranking-list olympique = possibilité pour une seule catégorie de poids d'être retenue au TQO Européen).

Objectif :

Sélectionner les meilleurs taekwondoïstes français susceptibles de remporter le titre ou une médaille Olympique à Tokyo 2020.

Rappel des possibilités offertes par la WT pour prétendre à la sélection olympique :

- a. Terminer dans les cinq premiers du ranking olympique ou être le meilleur athlète dans chaque catégorie de poids selon le classement des points de mérite après la Série des Champions Grand Chelem de WT de décembre 2019 ;
- b. Terminer dans les deux premiers du Tournoi de Qualification Olympique Européen ;

Composition du comité de sélection :

- Le Directeur Technique National ;
- Le Directeur technique National Adjoint responsable du Haut niveau ;
- L'entraîneur principal séniors (Head coach) ;
- Les entraîneurs nationaux séniors.

A titre consultatif :

- Le préparateur physique des équipes de France ;
- Le médecin des équipes de France ;

Le Directeur Technique National, après avis des membres du comité de sélection, arrête la liste proposée à la commission compétente ainsi que les éventuels remplaçants qui devront obligatoirement figurer dans les vingt premiers de la ranking list Olympique (entre décembre 2019 et juin 2020).

Critères d'évaluation pour le comité de sélection :

- a. Le classement à la ranking list Olympique ;
- b. Les résultats obtenus lors des compétitions de référence (championnats du Monde, d'Europe, grands prix et finale des grands prix) ;
- c. Les résultats obtenus lors du Tournoi de Qualification Olympique Européen ;
- d. Les capacités d'implication et d'engagement démontrées lors des stages de préparation Olympique.
- e. Le palmarès individuel de chaque sportif ;
- f. La nature du niveau de concurrence internationale dans les catégories de poids concernées.

La sélection sera proposée et présentée, au plus tard, lors de la dernière commission consultative des sélections olympiques (CCSO) de mai 2020.

Toute sélection de chacun des sportifs pourra être remise en cause notamment en cas de blessure constatée, méforme manifeste, sanction disciplinaire, manquement à l'éthique de l'équipe de France, non-respect des obligations liées au contrôle anti dopage.

Après avoir validé la sélection, Le Directeur Technique National informera le Comité Directeur de la FFTDA de celle-ci avant de la présenter à la CCSO.

Modalité de communication :

- Remise en fin du premier semestre 2019, à chaque sportif sélectionnable, d'un document papier incluant les critères de sélection validés par le bureau directeur de la FFTDA ;
- Mise en ligne sur le site de la FFTDA après passage en CCSO de juin 2019.

Patrick ROSSO
Directeur Technique National